



PLAN LOCAL D'URBANISME

6. b 3- Note sanitaire et traitement des déchets

Les réseaux techniques urbains

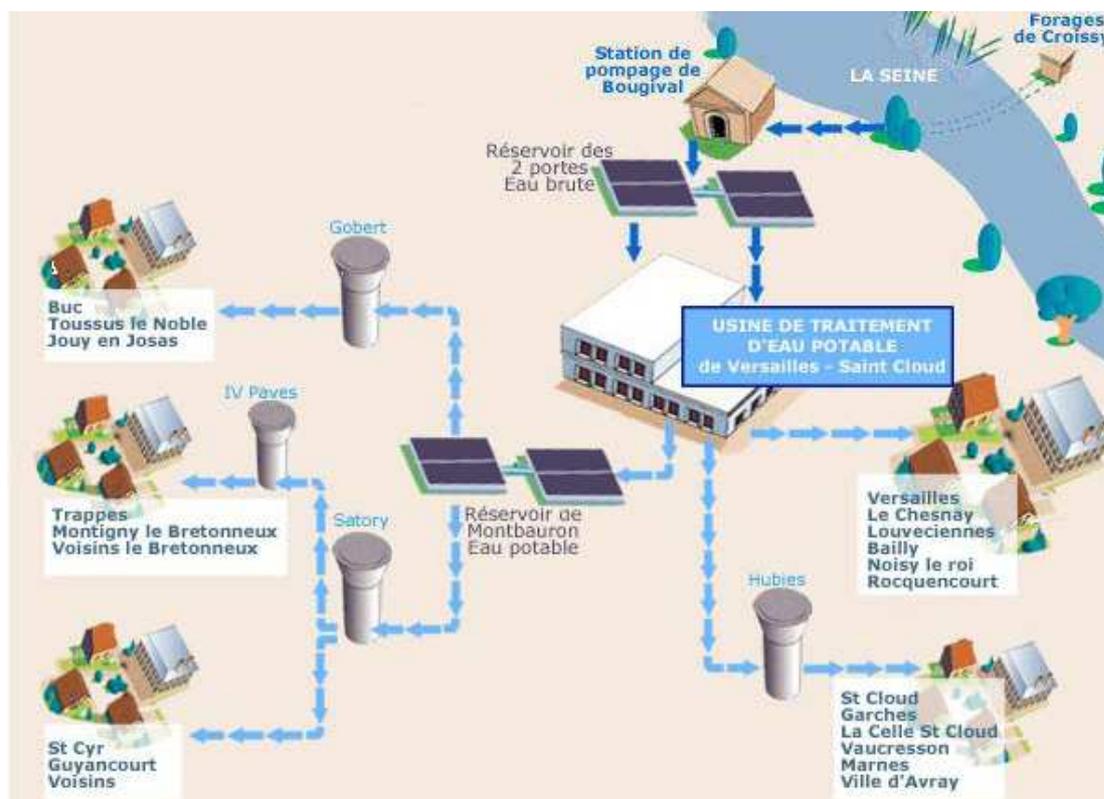
1. Le réseau d'eau potable

L'alimentation en eau potable est assurée par la SEVESC. La ressource en eau provient, pour la majeure partie, d'une nappe d'eau souterraine située à Croissy-sur-Seine, dans la craie fissurée, sous les alluvions de la Seine. Cette nappe, insuffisamment alimentée de façon naturelle (précipitations), bénéficie d'une réalimentation artificielle, à partir d'eau de la Seine. Cette eau de Seine, préalablement traitée par voie physico-chimique puis par voie biologique, est réinfiltrée très lentement dans d'anciennes sablières spécialement aménagées. Cette réalimentation permet de faire face à l'augmentation des débits pompés et d'améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble de la nappe.

Onze forages de 30 à 60 mètres de profondeur permettent de prélever les quantités nécessaires à tout moment.

La station de pompage de Bougival relève l'eau brute jusqu'aux bassins des Deux Portes et de Louveciennes. L'eau est relevée sur un dénivelé de 150 mètres à un débit maximum de 5 000 m³/h. La station comprend 6 groupes électropompes et remplace aujourd'hui la Machine de Marly.

L'eau est ensuite transportée à l'usine de traitement de Versailles-Saint-Cloud située à Louveciennes. Les communes desservies en eau potable par la SEVESC sont alimentées selon le schéma suivant :



La consommation en eau potable moyenne est de 102 m³/an, ce qui est relativement important par rapport aux communes de l'agglomération parisienne (55 m³/an). Ceci s'explique par la taille des jardins, qui nécessite un arrosage important.

2. Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale

Le schéma directeur d'assainissement départemental a été approuvé en 2005. Il fixe des objectifs afin d'améliorer la qualité du milieu naturel et de réduire le risque inondation. Conformément au SDAGE du bassin Seine-Normandie, il prévoit :

- le renforcement de la limitation des rejets d'eaux pluviales, en encourageant les techniques de rétention à l'amont (toitures-terrasses, rétention à la parcelle)
- la réduction du ruissellement dans les espaces urbanisés
- la reconquête des rus et des rivières

Le réseau est majoritairement de type unitaire sur la commune, ce qui signifie que les eaux usées et les eaux pluviales se déversent dans les mêmes canalisations. Le réseau d'eaux usées de Jardy se déverse dans le réseau unitaire du bourg.

Quelques canalisations d'eaux pluviales sont installées dans le domaine de La Marche et se déversent dans la pièce d'eau du domaine. Une canalisation au niveau de la rue Yves Cariou ainsi qu'une autre sur le boulevard de la République se déversent dans les étangs de La Marche.

La commune dispose par ailleurs d'un schéma directeur d'assainissement communal et d'un règlement communal d'assainissement, qui fixe entre autres le débit de fuite de référence pour les eaux pluviales à 2 litres/seconde/hectare. Ce chiffre est le débit maximal retenu par le Syndicat du Ru de Marivel (qui reçoit les eaux usées du bourg) et par le département (qui reçoit les eaux usées du Domaine de La Marche et du Quartier des Terrasses).

3. La gestion des déchets

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par la commune, qui a un contrat avec Véolia, et le tri sélectif est mis en place.

Les déchets ménagers sont collectés deux fois par semaine, le verre deux fois par mois et les emballages ménagers une fois par semaine. Une déchetterie mobile est mise à disposition des habitants sur le parking de la gare de Garches / Marnes-la Coquette 2 fois par mois. La collecte des déchets spéciaux a lieu en moyenne une fois par trimestre. La collecte des objets encombrants a lieu une fois tous les deux mois. La mairie incite par ailleurs au recyclage des déchets verts par le compostage en proposant des composteurs.

Le SYELOM, Syndicat Mixte des Hauts de Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères, organise le traitement des déchets ménagers et assimilés du département des Hauts-de-Seine.

Le SYELOM a la responsabilité territoriale :

- du traitement des déchets ménagers et assimilés recueillis en site d'apport volontaire (déchèteries, bornes) ;
- de la valorisation matière des déchets (recyclage, réemploi) ;
- de la réduction à la source de la production des déchets (prévention).

Il transfère au SYCTOM l'élimination, la valorisation énergétique et le tri des déchets ménagers et assimilés. Les déchets sont acheminés au centre de valorisation énergétique Isséane à Issy-les-Moulineaux. Celui-ci comprend une unité d'incinération avec valorisation énergétique et un centre de tri.

Les chiffres entre 2004 et 2005 montrent que la tendance est à la baisse de la production d'ordures ménagères en faveur du tri. Par ailleurs, le tri sélectif est meilleur à Marnes-la-Coquette que dans les communes du SYCTOM en général.

Production globale en tonnes/an

| Territoire | Ordures ménagères | | Objets encombrants | | Collecte sélective | |
|--------------------|-------------------|--------|--------------------|-------|--------------------|-------|
| | 2004 | 2005 | 2004 | 2005 | 2004 | 2005 |
| CA Arc de Seine | 50 903 | 51 037 | 4 149 | 4 728 | 4 138 | 4 377 |
| CA Cœur de Seine | 19 425 | 19 301 | 2 062 | 1 931 | 2 178 | 2 125 |
| CA Val de Seine | 54 034 | 53 281 | 2 465 | 2 624 | 2 229 | 2 345 |
| Marnes-la-Coquette | 606 | 588 | 54 | 58 | 113 | 116 |

Source : Syctom

Production moyenne en kg/hab./an

| Territoire | Ordures ménagères | | Objets encombrants | | Collecte sélective | |
|--------------------|-------------------|------|--------------------|------|--------------------|------|
| | 2004 | 2005 | 2004 | 2005 | 2004 | 2005 |
| CA Arc de Seine | 333 | 334 | 27 | 31 | 29 | 31 |
| CA Cœur de Seine | 352 | 350 | 37 | 35 | 40 | 124 |
| CA Val de Seine | 416 | 410 | 19 | 20 | 17 | 49 |
| Marnes-la-Coquette | 393 | 382 | 35 | 38 | 73 | 75 |
| Moyenne Syctom | | 381 | | 46 | | 24 |

Source : Syctom